



Règlement des frais d'obsèques

Par **Laure_old**, le **28/04/2008** à **13:02**

Bonjour!

Mon ex mari est décédé sans prendre de dispositions pour ses obsèques. Son amie a commandé des obsèques à 15000 euros me disant que ce seraient mes filles, ses héritières, qui auraient à payer. J'ai dit que je n'étais pas d'accord, car ce montant me paraît trop élevé, et qu'on ne pas consultée pour le choix. Un ami a payé...en attendant, et nous réclame l'argent maintenant, au notaire, à moi et à la famille espagnole de mon ex-mari. Je pensais lui proposer, le cas échéant avec l'accord du juge des tutelles de lui donner la somme du capital décès de la sécurité sociale, soit environ 8000 euros. Qu'en est-il juridiquement?

Merci de votre réponse, en plus de la douleur nous voilà bien déroutés!

Laure